

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE 2019

Chapitre I – IDENTIFIANTS ET MODE DE PASSATION DU MARCHE

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : Lycée Nelson MANDELA
BP 123
69, chemin Pinguet
97470 SAINT-BENOÎT

Représenté par : M. David RIVIERE, Proviseur

Comptable assignataire des paiements : Mme SER Y Huguette, Agent Comptable du Lycée

B- MARCHE N° 01-2019

Objet du marché : Renouvellement du matériel informatique pédagogique - DGE 2019

Date de dépôt des offres

Le 29 mars 2019 avant 12h (heure de Paris)

Procédure de consultation:

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28
du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et
Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8 et 5 annexes

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics
(décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 CMP – décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :

***Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de
l'estimation du coût d'acquisition (supérieur à 25.000 € H.T.)***

Chapitre II.- REGLEMENT DE CONSULTATION

A- Date et heure limites de réception des offres

Le 29 mars 2019 avant 12h (heure de Paris)

B- Examen des candidatures

a/ Recevabilité des candidatures

La sélection passera tout d'abord par le contrôle des garanties prévues au paragraphe IV

b/ Critères de sélection

1. Le prix du matériel : 50%
2. La qualité technique du matériel : 40%
3. Garantie : 10%

C- Coordonnées pour les demandes de renseignements

- M. COCLET Philippe, DDFPT
Philippe.coclet@ac-reunion.fr

D- Variantes

Chaque soumissionnaire devra présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation. Parallèlement à cette proposition, le soumissionnaire pourra présenter une variante technique argumentée.

E- Négociation

Le lycée Nelson MANDELA se réserve la possibilité de négocier.

Chapitre III . DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet le renouvellement de matériels informatiques pédagogiques.

Article 2 : Allotissement

Le marché comporte 5 lots distincts :

- lot n° 1 : 55 micro-ordinateurs
- lot n° 2 : 15 micro-ordinateurs
- lot n° 3 : 3 micro-ordinateurs
- lot n° 4 : 4 ordinateurs portables
- lot n° 5 : 1 ordinateur portable

Les candidats soumettent des propositions pour les lots qui les intéressent.

Article 3 : Durée du marché

La validité des offres est de 90 jours à compter de la durée fixée pour la réception des offres.

Article 4 : Détail des prestations et des prix

En annexe : 5 fiches techniques pour les différents matériels

Les entreprises devront joindre à leur offre un devis détaillé.

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Décret N° 77-699 du 27 mai 1977 modifié).

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque du matériel proposé.

Il devra fournir toutes les caractéristiques techniques.

Livraison :

Le candidat devra garantir la livraison et le montage du matériel **impérativement avant le lundi 1^{er} juillet 2019.**

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port et de droit de douane).

SAV :

Le candidat pourra faire toute proposition avantageuse pour l'établissement.

Quantité :

Les quantités pourront être modifiées en fonction de l'enveloppe financière prévue pour le marché

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières signé par le candidat
- Un devis détaillé (article 4 du présent document)

Article 7 : Garanties

Les conditions exigées sont mentionnées sur la fiche technique

Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur.

Article 8 : Avance forfaitaire

Si montant du marché supérieur à 50 000 €.

Article 9 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix

Les prix sont unitaires et TTC.

Forme des prix

Les prix sont fermes.

Mode de règlement

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 10 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités conformément à la réglementation.

Article 11 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Le LPO Nelson Mandela se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis en même temps que l'offre. Si le candidat ne peut produire ces documents, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Chapitre V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :
E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant le RIB joint.

JOINDRE UN RIB

A _____, le _____

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte
d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Le Proviseur

David RIVIERE

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____ , le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*